

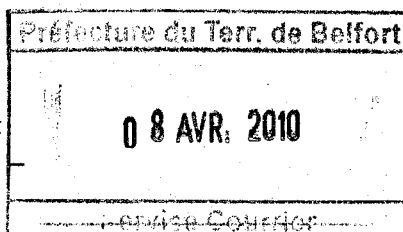


Réunion du Comité Syndical

du 31 mars 2010

CS - 2.09

**Convention de partenariat
avec Territoire de Musiques
Festival des Eurockéennes**



RAPPORT

Présenté par M. André HELLE
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président présente à l'assemblée délibérante le projet de convention collecte-tri-incinération et valorisation des déchets susceptible d'intervenir entre le S.E.R.T.R.I.D et Territoire de Musiques pour le festival des Eurockéennes.

Il souligne à ce propos la dimension environnementale privilégiée par les organisateurs, et rappelle que les conditions du traitement des déchets des festivaliers sont un des éléments qui y contribuent.

Dès lors, l'incinération et la valorisation par le S.E.R.T.R.I.D s'inscrivent dans la continuité des opérations menées sur le site de la manifestation. Cependant, et jusqu'à ce jour, ces aspects manquent de lisibilité, notamment pour le grand public.

C'est la raison pour laquelle le S.E.R.T.R.I.D et Territoire de Musiques ont convenu de formaliser un partenariat qui permette de donner un éclairage spécifique à la participation du S.E.R.T.R.I.D.

La convention jointe au présent rapport est établie dans cet esprit. Elle fixe les droits et obligations de chacun des partenaires, pour les éditions 2010 à 2014 du festival.

En sa qualité de partenaire, le S.E.R.T.R.I.D prendrait à sa charge l'incinération des déchets issus du festival (soit un gisement d'environ 80 tonnes par an), exception faite du montant de la TGAP en vigueur, qui serait intégralement répercutée à Territoire de Musiques, ainsi que le déplacement des deux bennes à déchets verts situées sur le périmètre de la manifestation.

En retour, la collectivité bénéficierait de l'affichage lié à la promotion du festival, pourrait utiliser la mention « partenaire des Eurockéennes » et se verrait attribuer un contingent d'accréditations pour le festival, suivant conditions énoncées par la convention.

Ce serait, pour le S.E.R.T.R.I.D, la possibilité de dynamiser sa communication, en s'appuyant sur un événement majeur auquel les principales collectivités territoriales du département apportent déjà leur soutien.

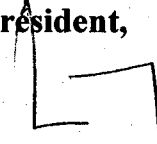
Ceci exposé,

A L'UNANIMITE, le Comité Syndical :

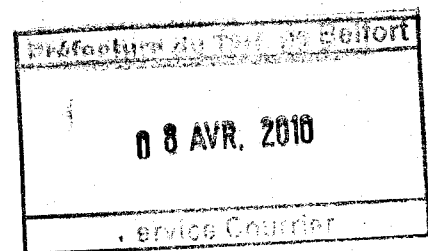
- **VALIDE** les termes de la convention de partenariat à intervenir avec Territoire de Musiques ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signature de celle-ci.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 31 mars 2010, ladite délibération ayant été affichée par extrait le - 8 AVR. 2010 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le - 8 AVR. 2010

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,



Leouahdi Selim GUEMAZI



PROJET DE CONVENTION COLLECTE TRI INCINERATION ET VALORISATION DES DECHETS Festival LES EUROCKEENNES - SERTRID Bourogne

Convention d'action de tri et traitement des déchets - Site du festival et camping de Chaux.

ENTRE

L'association Eurockéennes-Territoire de Musiques, sis au 30 A Grande Rue à BAVILLIERS 90 800 (France), représentée par Jean-Paul ROLAND, Directeur général.

ET

Syndicat Mixte d'Etude et de Réalisation pour le Traitement Intercommunal des Déchets (SERTRID), sis à la Zone Industrielle de Bourogne BOUROGNE 90140 (France), représenté par Selim GUEMAZI, Président.

PREAMBULE

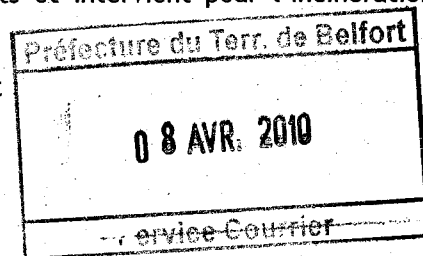
Sur les communes de Sermamagny, Evette-Salbert et Lachapelle-sous-Chaux, le cadre naturel du Malsaucy accueille chaque premier week end de juillet le festival des Eurockéennes de Belfort. Plusieurs dizaines de milliers de festivaliers s'y réunissent pendant 3 jours. La 22^e édition se tiendra les 2, 3 et 4 juillet 2010.

Pour une utilisation durable de cet espace naturel et dans une opération d'éco-citoyenneté, les Eurockéennes organisent une action de tri des déchets : sensibilisation, exposition et recyclage des déchets sur le festival comme sur le camping ouvert aux festivaliers les 1, 2 3 et 4 juillet 2010. Les autres partenaires de cette opération sont : la Communauté d'Agglomération du Territoire de Belfort, La Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, Le Conseil général du Territoire de Belfort et Eco-Emballages

Depuis 2007, ECO EMBALLAGES attribue le label « Eco-Emballages Partenaire Environnement » au festival des Eurockéennes de Belfort. Les règles qui régissent l'attribution de ce label sont énoncées dans le contrat pour la mise en place de la collecte et du tri des emballages ménagers.

Le SERTRID s'associe à cette opération de tri des déchets et intervient pour l'incinération des déchets non recyclables.

Les missions et apports de chacun se définissent comme suit



APPORT DE TERRITOIRE DE MUSIQUES

COMMUNICATION

- Coordination générale de l'opération par une sensibilisation auprès du public, des sous-traitants et du personnel du festival ainsi que la communication auprès de la presse.
- Utilisation par le SERTRID de la mention « Partenaire des Eurockéennes »
- Présence du logotitre et évocation de l'action du SERTRID sur les publications promotionnelles du festival :
- Newsletter (juin - date à préciser) 23 000 contacts

- Dossier de presse (téléchargeable depuis le site internet du festival)
- Programmes 300 000 exemplaires
- Clip info sur les écrans géants du festival

SUR LE FESTIVAL

- Animation d'un espace info sur le camping
- Animation d'un espace info sur le site du festival situé près de la Maison de l'environnement
- Coordination d'une équipe de sensibilisation du public sur le site du festival et du camping
- Installation d'une signalétique dédiée et de proximité sur le site du festival et du camping
- Distribution de 6000 sacs poubelles OM aux campeurs
- Territoire de Musiques communiquera au S.E.R.T.R.I.D, 3 semaines avant la date exécutoire la demande de déplacement des deux bennes à déchets végétaux et de la passerelle d'accès. Le coût des deux déplacements sera pris en charge par le S.E.R.T.R.I.D (1 400 € HT).

RELATIONS PUBLIQUES

Organisation d'une conférence de presse avec présence de l'ensemble des partenaires.

DOTATION

- 2 badges pour les représentants du S.E.R.T.R.I.D
- Bracelets accès VIP aux concerts pour les trois jours de festival (4)
- Invitations/jours (42 soit 14 par journée)
- 2 invitations pour chaque rencontre, spectacles identifiés Eurockéennes-Territoire de Musiques dans l'année.
- 1 accès parking P1
- 1 accès parking P2

APPORT SERTRID

- Incinération avec valorisation des déchets putrescibles (env. 80 tonnes). *Le nom de la société de transport des déchets (prise en charge par les Eurockéennes) sera communiqué ultérieurement dès contractualisation.* Le S.E.R.T.R.I.D facturera à Territoire de Musiques le montant de la TGAP selon le montant en vigueur.

ACCES AU SITE DU SERTRID

- Les déchets seront acheminés par une société de transport qui aura accès au site pendant la durée du festival (3 jours), avec deux périodes qui interviendront en amont et en aval dont les dates seront communiquées par Territoire de Musiques, quinze jours avant l'ouverture de la première période.

RESILIATION

Tout manquement de l'un ou l'autre des partenaires aux obligations de la présente convention entraînera, si bon semble à la partie victime de cette inexécution, la résolution de plein droit du présent contrat, 10 (dix) jours après mise en demeure d'exécuter par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

DUREE

Le présent contrat prendra effet à sa date de signature et demeurera en vigueur jusqu'à la fin des engagements respectifs de chaque partenaire (édition 2014 incluse).

Fait à Bourogne, en 2 exemplaires originaux

Le 22 février 2010

Eurockéennes-Territoire de Musiques
Jean-Paul ROLAND, Directeur Général

ASSOCIATION TERRITOIRE DE MUSIQUES
"LES EUROCKEENNES DE BELFORT"
30 A Grande Rue - B.P. 27
90800 BAVILLIERS
Tél. 03 84 22 46 58 - Fax 03 84 28 15 12

Syndicat Mixte d'Etude et de Réalisation pour le Traitement Intercommunal des Déchets
Selim GUEMAZI, Président.

17

